

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 17 juin 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 11 juin 2019 s'est réuni le lundi 17 juin 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, CALZAVARA Martine, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, SPECOGNA Marilyn, AILLI Jocelyne, HOCQUELET Joël, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VALAY Laurence, CARBONNET Serge, COUZINEAU Patrick, CILLIERES Charles,

Pouvoirs : de VALAY Laurence à LABARDIN Philippe, de CARBONNET Serge à BENQUET Daniel, de COUZINEAU Patrick à DUBOURG Jean-Luc, de CILLIERES Charles à FIGUES Fatima

D.09

Convention financière entre la Commune de Marmande et l'Association MR POWER

Depuis sa création, la Commune de Marmande apporte son soutien à l'organisation du Festival GAROROK qui se déroule depuis 2012 sur le site de la Filhole, lieu dont les caractéristiques correspondent aux contraintes liées aux manifestations culturelles de grande ampleur.

Le rachat du Festival par Olympia Production, filiale du groupe VIVENDI fait rentrer le festival dans une autre dimension dont l'objectif est d'atteindre d'ici 3 ans une fréquentation avoisinant les 200 000 festivaliers.

Pour cela, des aménagements du site de la Filhole sont indispensables afin de respecter toutes les mesures réglementaires de sécurité, d'hygiène, et respect de l'environnement.

MR POWER s'est engagé à participer aux financements des travaux d'investissements réalisés sur la plaine de la Filhole à hauteur de 150 000 €.

La présente convention est conclue entre MR POWER et la Commune de Marmande afin de déterminer les modalités du partenariat.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Décide de passer une convention financière entre la Commune de Marmande et l'Association MR POWER.

Autorise M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 18 juin 2019

Le Maire de Marmande

Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 24 juin 2019
et de sa transmission au contrôle de légalité le 24 juin 2019

Le Maire de Marmande

Daniel BENQUET

